

## COMMUNIQUÉ

Crans-Montana, le 28 novembre 2018

### **CMA S.A.: Annulation de l'Assemblée générale extraordinaire du 6 décembre 2018**

Suite à l'annonce du rachat de CMA Immobilier par CPI Property Group, le Conseil d'administration des remontées mécaniques de Crans-Montana (CMA S.A.) réuni hier a décidé d'annuler l'Assemblée générale extraordinaire qui devait se tenir le jeudi 6 décembre. Celle-ci devait avaliser plusieurs opérations pour assainir l'état financier de la société. Désormais, l'apport d'argent généré par le rachat de CMA Immobilier permettra, dans l'immédiat, à CMA S.A. de se passer d'une réduction de la valeur nominale des actions et d'une augmentation de capital de CHF 50 millions.

*"N'étant plus dans l'urgence, il nous sera plus facile de tenir compte des délais des collectivités locales pour la prise de décisions majeures. Nous pourrions ainsi prendre le temps de discuter la feuille de route des investissements, les financements, ainsi que la répartition des charges. Le partenariat en sera facilité et les relations apaisées.", souligne Philippe Magistretti, Président du Conseil d'administration et Administrateur délégué des remontées mécaniques.*

Le représentant des Communes au sein du Conseil d'administration, Laurent Bagnoud, se dit très satisfait de l'issue des discussions qui *"montrent que les relations évoluent positivement"*, et laissent présager une nouvelle ère pour Crans-Montana.

Pour M. Vitek, qui s'est investi personnellement afin de promouvoir un dialogue constructif, il s'agit ici d'un pas important vers le développement du projet Crans-Montana 2030 auquel il souhaite s'associer avec les autres intervenants de la station.

#### **CONTACT**

Leslie Taverney  
Domaine skiable de Crans-Montana - CMA S.A.  
[communication@mycma.ch](mailto:communication@mycma.ch)  
+41 27 485 89 17